

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28.03.2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vingt huit mars deux mille onze à 19 heures, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROBIC, Maire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour :

PRÉSENTS : Mrs ROBIC, SERAZIN, LE COTILLEC, LAVACHERIE Mmes ESCATS, De ST SAUVEUR, Mrs DELCROIX, DUSSAUD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mr PASCOT à Mme ESCATS, Mr FRANCOIS-RIO à Mr LAVACHERIE, Mr QUINTIN à Mr DUSSAUD, Mme AUDIC-VINET à Mr SERAZIN, Mme AUDIC F à Mr LE COTILLEC

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme ESCATS

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21.02.2011

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21.02.2011.

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU STER : VALIDATION DES MODALITES DE FINANCEMENT

La Commune de SAINT PHILIBERT a déposé un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de travaux de sécurité routière en agglomération pour l'aménagement de la rue du Ster.

A ce titre, il est demandé une délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

Il est présenté ci-dessous le plan de financement.

AMENAGEMENT RUE DU STER	DEP. HT		REC. HT
Annonce médialex	347.77 €	ECO FAUR	30 000.00 €
SPS	1 140.00 €	SUBV. DETR	43 200.00 €
Maîtrise d'œuvre	26 500.00 €	FCTVA	112 807.93 €
Travaux : amgt rue du Ster		Prêt	500 000.00 €
Lot 1 : terrassements voirie	241 472.87 €	Autofinancement	164 674.85 €
Lot 2 : réseaux eaux pluviales	120 969.40 €		
Lot 3 : maçonnerie, mobilier et espaces verts	97 268.19 €		
	459 710.46 €		
SDEM : EP	110 050.00 €		
Effacement des réseaux téléphoniques	30 500.00 €		
Effacement réseaux Basse Tension	53 025.00 €		
Candélabres (3 000 € x 10)	30 000.00 €		
TOTAL HT	711 273.23 €		
TVA	139 409.55 €		
TOTAL TTC	850 682.78 €		850 682.78 €

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'opération concernant l'aménagement de la rue du ster, arrêtent les modalités de financement tels que présentés ci-dessus, valident la demande de subvention au titre de la DETR et donnent pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires concernant ce dossier.

FINANCES
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

Chaque année, diverses associations locales, départementales et régionales sollicitent des aides financières pour assurer le fonctionnement de leurs activités.

La commission des Finances a examiné toutes ces demandes au cours de sa réunion du 21 mars dernier, et soumet au Conseil Municipal ses propositions.

Le Conseil Municipal, décide par un vote 12 POUR et 1 Abstention pour la subvention de l'entente sportive du Football, les autres à l'unanimité d'accorder une subvention aux associations et particuliers dont la liste suit :

ASSOCIATIONS SAINT PHILIBERT

Associations	Adresses	VOTE BUDGET
Amicale des parents d'élèves	ST PHILIBERT	600.00
Amicale du personnel de ST PHILIBERT	ST PHILIBERT	3 000.00
APVMMP : pensionnés de la marine marchande	ST PHILIBERT	114.00
ASSP Tennis et Tennis de table	ST PHILIBERT	800.00
Au Phil des couleurs association	ST PHILIBERT	300.00
Bibliothèque Au Phil des Pages (subvention annuelle)	ST PHILIBERT	200.00
Bibliothèque Au Phil des Pages (subvention pour le montant des cotisations)	ST PHILIBERT	3 973.00
Club Amitiés Souvenirs	ST PHILIBERT	800.00
Comité des fêtes	ST PHILIBERT	1 000.00
Compagnie Liber Théâtre	LOCMARIAQUER	400.00
DASSON	ST PHILIBERT	300.00
Ecole de Voile OCEANE	ST PHILIBERT	5 000.00
Entreprendre à SAINT PHILIBERT	ST PHILIBERT	300.00
Football : entente sportive	ST PHILIBERT	1 800.00
KOROLLERION SANT FILIBER	ST PHILIBERT	400.00
Ludothèque les petits philous	ST PHILIBERT	800.00
PHOTOPHIL Club photos ST PHIL	ST PHILIBERT	600.00
RANDOPHIL Association sauvegarde chemins de St Philibert	ST PHILIBERT	400.00
Saint Phil Animation	ST PHILIBERT	1 500.00
Saint Phil en Art	ST PHILIBERT	1 000.00
Société de chasse	ST PHILIBERT	600.00
UFAC	ST PHILIBERT	120.00
UNACITA	ST PHILIBERT	120.00
TOTAL		24 127.00

ASSOCIATIONS HORS SAINT PHILIBERT

Associations	Adresses	VOTE BUDGET
Amicale des donneurs de sang	AURAY	100.00
Banque alimentaire 56	VANNES	265.00
BTP Formation	VANNES	276.00
CARNAC TENNIS CLUB	CARNAC	110.00
Chambre des métiers et de l'artisanat	VANNES	92.00
Collège Les Korrigans : association sportive	CARNAC	50.00
Collège St Michel : association sportive	CARNAC	180.00
Comice agricole	Canton d'AURAY	300.00
DOJO SAINT PHILIBERT	STE ANNE D'AURAY	200.00

KIWANIS Club du Pays d'AURAY (joutes nautiques)	Canton d'AURAY	100.00
Lycée professionnelle maritime et aquacole	ETEL	92.00
Papillons Blancs du Morbihan ADAPEI	VANNES	240.00
NOUS AUSSI	AURAY	100.00
Office de tourisme	LOCMARIAQUER	5 000.00
REN MAI	ST PIERRE QUIBERON	340.00
Restos du cœur	VANNES	200.00
Société nationale de sauvetage en mer	LA TRINITE	2 000.00
TRINI-CHŒUR Association	CRAC'H	150.00
TOTAL		9 795.00

PARTICIPATIONS FONCTIONNEMENT ECOLES PRIVEES

OGEC LA TRINITE (30 enfants)		17 800.00
TOTAL		17 800.00

PARTICIPATIONS VOYAGES PEDAGOGIQUES

Voyages pédagogiques		2 000.00
Participation séjour enfants ST PHIL Aout		300.00
Subvention voile ass. Sportive Les Korrigans		300.00
RS Carnac		600.00
TOTAL		3 200.00
TOTAL GENERAL ARTICLE 6574		54 922.00
		55 000.00

FINANCES **PARTICIPATIONS 2011**

La commission des Finances a examiné les demandes de participations au cours de sa réunion du 21 mars dernier, et soumet au Conseil Municipal ses propositions.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder une participation aux organismes dont la liste suit :

	Objet	Article	BUDGET 2011
SIVU Centre de secours CARNAC	Service incendie	6553	50 000.00 €
Syndicat Electrification	Rembt emprunt	6554	6 100.00 €
Syndicat Mixte ABQ : 2932 hbts * 3.63 €	Contribution Syndicat	6554	10 643.00 €
Mission Locale Pays Auray :1506 hbts * 1.57 €	Frais fonctionnement	6554	2 365.00 €
Maison de l'emploi et de la formation professionnelle	Subvention	6554	1 974.00 €
EMSS : 0.15 € par habitant	Matériel scolaire	6554	226.00 €
A.N.E.L. 0.14 € habitant	Adhésion	6281	211.00 €
Comité Départemental du Tourisme		6281	330.00 €
Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques		6281	277.00 €
Associations des maires du Morbihan		6281	412.00 €
PBBM 56 association plus belles baies du monde		6281	170.00 €
TOTAL 6553			50 000.00 €
TOTAL 6554			21 308.00 €
TOTAL 6281			1 400.00 €

FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : TAXES LOCALES

Chaque année, depuis la loi du 10 janvier 1980, les collectivités locales doivent calculer et voter les taux des taxes directes locales.

Nous disposons des possibilités suivantes :

- . soit les maintenir,
- . soit les faire varier dans les proportions identiques.

La commission des Finances a étudié le budget et les charges financières au cours de sa séance du 21 mars dernier et n'a préconisé aucune augmentation.

Pour 2011, les taux appliqués seront les suivants :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux	6.48%	12.78%	32.41%

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de la Commission Finances, à savoir les taux définis ci-dessus.

FINANCES

TARIFS 2011 : MOUILLAGES

La commission des Finances a étudié les tarifs des mouillages à appliquer en 2011 au cours de sa réunion du 21 mars dernier, et soumet au Conseil Municipal ses propositions. Elle n'a préconisé aucune augmentation.

Actualisation des tarifs suivant le barème de la Trésorerie Générale "France Domaine"

Tarif minimum applicable au 1er janvier 2011

Indice TP 02.03.2009 : 617.80

Indice TP 02.03.2010 : 642.80

Bateaux de plaisance : 27.74 € le mètre linéaire

Minimum de redevance applicable à toute occupation : 117 €

APPLICATIONS AUX FORMULES

Locataires : Zones asséchées (Trehennarvour) ((27.74 € HT x L) + 135 € HT))

Locataires : Zones pleine eau (Les Presses) ((27.74 € HT x L) + 270 € HT))

Locataires : Zones pleine eau (Rivière Men Er Belleg) ((27.74 € HT x L) + 270 € HT))

Locataires : Zones pleine eau (Kernevest) ((27.74 € HT x L) + 270 € HT))

Propriétaires : PROS 97.83 € HT

Visiteurs : toutes zones 86.12 € HT par mois - 8.61 € HT par jour

R : redevance en euros

a : coefficient multiplicateur

L : longueur en mètres

b : part fixe en euros

$R = ((a \times L) + b)$

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité de voter les tarifs pour les mouillages tels que désignés ci-dessus.

FINANCES
TARIFS 2011 : CALE

La commission des Finances a étudié les tarifs de la cale à appliquer en 2011 au cours de sa réunion du 21 mars dernier, et soumet au Conseil Municipal ses propositions.

Elle n'a préconisé aucune augmentation.

TARIFS STATIONNEMENT DERIVEURS ET CATAMARAN 5 METRES MAXIMUM SUR LA BASE DE PORT DEUN (Pas de badge)				
Caractéristiques des bateaux	Tarif Plein - Non résident - forfait mensuel		Abattement 35 % pour résidents de St Philibert - forfait mensuel	
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
Monocoque - 5 Mètres	31,00 €	88,00 €	21,00 €	57,00 €
Multicoque - 5 Mètres	41,00 €	126,00 €	27,00 €	82,00 €

TARIFS ACCÈS CALE POUR MISE A L EAU PARTICULIERS

BADGES (crédits reportables année suivante)	Badge 1 mise à l'eau	badge 5 mises à l'eau	badge 10 mises à l'eau	badge 50 mises à l'eau	badge 100 mises à l'eau
Résidents St Philibert	11,00 €	50.00 €	95.00 €	250.00 €	400.00 €
Non résidents St Philibert	14,00 €	65.00 €	120.00 €	300.00 €	500.00 €

Nota : Forfait création badge 5 euros

TARIFS ACCÈS CALE POUR MISE A L EAU PROFESSIONNELS

BADGES (validité badge 31/12/2009)	badge 20 mises à l'eau	badge 50 mises à l'eau	forfait mensuel + de 100 mises à l'eau par mois
PROFESSIONNELS	100 €	250 €	300 €

Durant la période de basse saison, du 01 novembre de l'année N-1 au 31 mars de l'année suivante, l'accès à la cale de mise à l'eau est libre pour les unités de moins de 6 mètres, les autres opérations doivent s'effectuer sur autorisation de la mairie.

Durant la période de haute saison du 01 avril au 31 octobre de l'année N, l'accès est subordonné à l'obtention d'un badge suivant les conditions définies dans l'arrêté du 12.06.2009.

Après délibération, le Conseil municipal, décide, par un vote 12 POUR et 1 CONTRE de valider les tarifs pour la Cale de Port Deun tels que désignés ci-dessus.

FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Après vérification des documents budgétaires de l'exercice 2010, dressés l'un par le Maire et le second par le Trésorier, dont les résultats figurent sur les documents joints, nous vous les présenterons pour approbation.

Il est donné lecture du compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal réunie sous la présidence de Mr Alain LAVACHERIE, délibérant sur le compte administratif de 2010 dressé par Monsieur Didier ROBIC après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Fonctionnement

Dépenses : 1 757 263.60 €

Recettes : 2 188 170.59 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 433 906.99 €

Investissement

Dépenses : 1 034 533.00 €

Recettes : 769 122.48 €

Soit un déficit d'investissement de 265 410.52 € sur 2010.

Soit un excédent total cumulé de 416 696.86 €.

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte l'assistance.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2010.

FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2010

Le solde positif de la section de fonctionnement se chiffre à la somme de 433 906.99 €. Cette somme peut être affectée en investissement ou à répartir entre le fonctionnement et l'investissement.

En fonction des projets prévus en 2011, la Commission des Finances a préconisé un report de la totalité en investissement.

Après délibération, le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité, décide d'affecter la totalité du résultat, à savoir 433 906.99 € à la section d'investissement du BP 2011.

FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2011

Il a été proposé d'examiner le budget primitif et donné lecture du détail des propositions examinées par la Commission des Finances le 21 mars 2011.

Après étude des recettes et dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, et l'équilibre financier, le Conseil Municipal délibère et approuve par un vote 12 POUR et 1 CONTRE le Budget Primitif Principal 2011.

FINANCES
BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2011 se présentent ainsi :

ETUDES - LOGICIELS (CHAPITRE 20)

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>SERVICES ADMINISTRATIFS</u>		-	
. Frais d'études : maison médicale	15 000.00	-	
. Provision pour changements logiciels	5 000.00	.Autofinancement	20 000.00
	20 000.00		20 000.00
TOTAL GENERAL LOGICIEL ETUDES		TOTAL GENERAL	
	20 000.00		20 000.00

ACQUISITION DE MATERIEL (CHAP.21)

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</u>		-	
. Effacement réseaux SDEM Rue Ster(200)divers(56)	256 000.00	.Autofinancement	256 000.00
	256 000.00		256 000.00

ACQUISITION DE MATERIEL (CHAP.21)

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>ACQUISITION TERRAINS</u>		-	
. Terrains : chemins (5), parking PD(14),bassin orange(81) DIA Port Deun(170)divers(50)	320 000.00	.Autofinancement	320 000.00
	320 000.00		320 000.00

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>SERVICES ADMINISTRATIFS</u>		-	
. Poste informatique (provision)	3 000.00		
. Mairie : appareil déshumidification	350.00		
. Ecole : aspirateur	300.00		
. PM : imprimante laser couleur	400.00	.Autofinancement	4 050.00
	4 050.00		4 050.00

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>ANIMATIONS -COMMUNICATION</u>		-	
. Maison associations : anti uv vitrages, armoire	1 350.00	-	
. Maison associations : armoire ludothèque	600.00	-	
. Salle Méaban :amgt cuisine (Micro ondes+meuble)	1 100.00	-	
. Salle Méaban : étagères	1 000.00	-	
. Mousker : remise état sono	1 500.00	-	
. Mousker : affichage extérieur	1 300.00	-	
. Médiathèque : étagères	500.00	-	
. Panneau info lumineux informatisé	17 000.00	.Autofinancement	24 350.00
	24 350.00		24 350.00

SERVICES TECHNIQUES			
. Camion NISSAN	34 800.00	. Reprise camion	9 700.00
. Arrosage intégré terrain honneur foot	21 200.00		
. Plate forme individuelle télescopique	1 020.00	Reprise broyeur	1 000.00
. Souffleur + kit aspirateur	530.00		
. Broyeur derrière tracteur	6 780.00		
. Chargeur Booster	300.00		
. Visseuse à choc + perforateur	1 100.00		
. Nettoyeur HP	1 100.00		
. Enrouleur air + kit	300.00		
. Station complète pompe gazole	600.00		
. Corbeilles extérieures	1 800.00		
. Cendriers extérieurs	700.00		
. Table pique nique	200.00		
Panneaux signalisation ST	10 000.00	.Autofinancement	<u>85 430.00</u>
PM : détecteur afficheur de vitesse	5 000.00		-
	85 430.00		85 430.00
TOTAL GENERAL ACQ. MATERIEL		TOTAL G.	433 830.00

TRAVAUX			
BATIMENTS			
. Serrures sécurisées Mousker	10 000.00	. CG	36 000.00
. Gestion mécanique clés commune	4 800.00	Autofinancement	<u>3 430.00</u>
. Travaux électriques atelier ST	3 000.00		32 570.00
. Mise en conformité annuelle PAVE	570.00		
. Salle municipale Méaban (RAR) Proteksol	11 000.00	. CG	2 250.00
. Mairie : traitement vitrage	2 100.00		
. Agence postale : sécurisation serrure	1 100.00	Autofinancement	1 014 350.0
	32 570.00	. SubvFAUR	30 000.00
VOIRIE		. SubvFAUR	<u>9 400.00</u>
. Programme voirie 2011	30 000.00		1 056 000.0
. Divers voirie	50 000.00	.Autofinancement	<u>70 000.00</u>
. Eclairage Prado	70 000.00		70 000.00
. Protection des dunes Men Er Belleg	35 000.00		
. Pontons Port deun	30 000.00		
. Aménagement des Presses RAR	81 000.00		
. Aménagement rue du ster	710 000.00		
. Etudes bois Dolmen	50 000.00		
	1 056 000.00		
GIRATOIRES			
. Congre	<u>70 000.00</u>		
	70 000.00		
DIVERS			
. Dépenses imprévues	105 800.00	.Autofinancement	<u>194 100.00</u>
. TLE	22 000.00		194 100.00
. Emprunts	46 200.00		
. Opérations d'ordre	20 100.00		
	194 100.00		
TOTAL GENERAL TRAVAUX			1 352 670.0

TOTAL INVESTISSEMENT		2 062 500.00	2 062 500.0
		. Subventions	52 150.00
		. Emprunt	450 000.00
		. FCTVA	119 870.00
		. TLE	72 076.15
		. Amortissements	117 800.00
		. Autofinancement	1 250 603.85
		DONT Excédent	850 603.85
		DONT Vrt section fonct	400 000.00

FINANCES
BUDGET MOUILLAGES - COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Il est donné lecture du compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal réunie sous la présidence de Mr Alain LAVACHERIE délibérant sur le compte administratif de 2010 dressé par Monsieur Didier ROBIC après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Fonctionnement

Dépenses : 74 118.91 €

Recettes : 48 491.03 €

Soit un déficit de fonctionnement de : 25 627.88 €.

Soit un déficit cumulé de fonctionnement de : 3 611.35 €.

Investissement

Dépenses : 20 028.25 €

Recettes : 39 390.96 €

Soit un excédent d'investissement de 19 362.71 €.

Soit un résultat cumulé d'investissement de 0 €.

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte l'assistance.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2010 pour le budget mouillages.

FINANCES
BUDGET MOUILLAGES - COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

-Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES
BUDGET MOUILLAGES - BUDGET PRIMITIF 2011

Il a été proposé d'examiner le budget primitif et donné lecture du détail des propositions examinées par la Commission des Finances le 21 mars 2011.

Après étude des recettes et dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, et l'équilibre financier, le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2011 pour les mouillages.

FINANCES
BUDGET DU LOTISSEMENT LES HAUTS DU PONANT
COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Il est donné lecture du compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal réunie sous la présidence de Mr Alain LAVACHERIE délibérant sur le compte administratif de 2010 dressé par Monsieur Didier ROBIC après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Fonctionnement

Dépenses : 57 487.04 €

Recettes : 34 790.00 €

Soit un déficit de fonctionnement de 22 697.04 €.

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de 106 693.76 €.

Investissement

Dépenses : 0 €

Recettes : 24 987.53 €

Soit un excédent d'investissement de 24 987.53 €.

Soit un résultat d'investissement cumulé de 0 €.

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte l'assistance.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2010 pour le budget les Hauts du Ponant.

FINANCES
BUDGET DU LOTISSEMENT LES HAUTS DU PONANT
COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

FINANCES
BUDGET DU LOTISSEMENT LES HAUTS DU PONANT
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2010

Le solde positif de la section de fonctionnement se chiffre à la somme de 106 693.76 €. Cette somme peut être affectée en investissement ou à répartir entre le fonctionnement et l'investissement.

Il reste à régler sur ce budget la somme de 1 074.89 € correspondant à un solde de travaux.

En fonction des projets prévus en 2011, la Commission des Finances a préconisé un report d'un montant de 105 806.85 € en fonctionnement sur le budget principal.

Après délibération, le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 105 806.85 € à la section de fonctionnement du budget principal du BP 2011.

FINANCES
BUDGET DU LOTISSEMENT LES HAUTS DU PONANT
BUDGET PRIMITIF 2011

Il sera proposé d'examiner le budget primitif et donné lecture du détail des propositions examinées par la Commission des Finances le 21 mars 2011.

Après étude des recettes et dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, et l'équilibre financier, le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2011 pour le lotissement Les Hauts du Ponant.

TRAVAUX
VALIDATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU
LOTISSEMENT DU PARC DE KERROC'H

Lors du dernier conseil municipal, il a été évoqué la participation de la copropriété du lotissement du Parc de Kerroc'h aux frais d'éclairage public supportés actuellement par la commune.

Une convention ayant pour objet de définir les dispositions techniques et financières relatives à l'éclairage public du lotissement de Kerroch, qui est composé d'une partie privé, le « Parc de Kerroch » et d'une partie communale, le « Domaine de Kerroch » a été établie.

L'ASL des copropriétaires du « Parc de Kerroch » a, par la voix de son président, régulièrement interrogé la Commune sur l'utilisation de la voirie de leur lotissement et sur la possibilité que la Commune intègre dans son domaine public la partie de la voirie située devant le « Domaine de Kerroch ».

Par délibération du 21/02/2011, les membres du Conseil Municipal ont validé la mise en place d'une enquête publique et ont autorisé Monsieur Le Maire à retenir un commissaire enquêteur pour lancer l'enquête publique pour le classement de la voie du Parc de Kerroch dans le domaine public communal.

Cette convention prendra effet à partir du 01 janvier 2011 pour une durée de 1 an à compter de sa signature. Pour l'année en cours, elle prendra fin le 31 décembre 2011.

Le comptage pour l'ensemble des candélabres n'étant pas différencié entre les parties privée et communale, la présente convention fixe le montant qui sera rétribué annuellement par l'ASL à la Commune.

La part due par l'ASL sera de **60 % (pour les 3 candélabres)** et la part de la Commune sera de **40 % (pour les 2 candélabres)** du montant annuel TTC, incluant consommations et abonnement), facture EDF à l'appui.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la signature d'une convention portant sur l'éclairage public du Parc de Kerroc'h et donnent pouvoir au Maire pour la signer.

TRAVAUX

VALIDATION DU CHOIX DE LA CAO PORTANT SUR : LA MISE EN PLACE DE PONTONS FLOTTANTS A LA CALE DE PORT DEUN

La Commune de SAINT PHILIBERT est propriétaire de la cale de mise à l'eau située à Port Deun. Afin de faire face au problème de saturation lors de la mise à l'eau des bateaux, en été, elle a souhaité mettre en place des pontons flottants. L'installation de pontons flottants, sur la structure « cale » existante, permettrait d'accueillir les bateaux, de sécuriser les lieux, permettrait aux utilisateurs de la cale d'amarrer leur bateau sur le ponton en attente de se stationner sur le parking et d'éviter la concentration des bateaux sur les pontons appartenant au port à sec.

Dans ce contexte, la Commune a procédé à une consultation. 5 entreprises ont été consultées, 3 ont adressées une proposition.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mars 2011. Elle a porté son choix sur l'entreprise METALU MARINAS de ST BREVIN LES PINS pour un montant de 20 254.00 € HT.

Les membres du conseil valident à l'unanimité le choix de la CAO et donnent pouvoir au Maire pour signer le devis correspondant.

TRAVAUX

VALIDATION DU CHOIX DE LA CAO PORTANT SUR : LA REORGANISATION DES INSTALLATIONS COMMUNALES DE LA ZONE DE MOUILLAGES AUX PRESSES

Dans le cadre d'une réorganisation de deux zones de mouillage en pleine eau sur la commune, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de restructuration.

Ces travaux sont impératifs pour transférer les mouillages exposés et dangereux de la zone de KERNEVEST, vers celle plus sécurisée en pleine eau des PRESSES.

Ce déplacement de mouillages se fera sans dépassement du tracé de l'AOT prévu par l'arrêté du 21/12/2004, ni augmentation du nombre d'emplacement. Le mouillage à évitage réalisé sur un point unique sera gardé sur la zone.

Un appel d'offres a été lancé dans la presse le 01.03.2011.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mars 2011.

Elle a porté son choix sur l'entreprise KEROICA pour un montant de 32 787.80 € HT correspondant à la solution de base : fourniture et installation d'une chaîne mère et d'un cordage en polypropylène. Ils n'ont pas validé la proposition du contrat d'entretien annuel.

Les membres du conseil valident à l'unanimité le choix de la CAO et donnent pouvoir au Maire pour signer le devis correspondant.

TRAVAUX

VALIDATION DU CHOIX DE LA CAO PORTANT SUR : LA MISE EN PLACE DE LA PROTECTION CONTRE L'EROSION A MEN ER BELLEG

La Commune de SAINT PHILIBERT a souhaité mettre en place une protection contre l'érosion au lieu-dit Men er Belleg. Ce site se situe en bordure du littoral sur des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché comprennent : les terrassements, la fourniture et la mise en œuvre des ouvrages de protection, la remise en état du site en fin de chantier.

Dans ce contexte, la Commune a procédé à une consultation.

Le cabinet ARCET est le maître d'œuvre de l'opération.

5 entreprises ont été consultées. 4 ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mars 2011.
Elle a porté son choix sur l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 15 387.25 € HT (délais : 2 semaines).

Les membres du conseil valident à l'unanimité le choix de la CAO et donnent pouvoir au Maire pour signer le devis correspondant.

URBANISME
ZAC DU BOIS DU DOLMEN : DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR
CARACTERISER LES ZONES HUMIDES

En date du 15.12.2010, la commune a déposé auprès de la DREAL le projet de création concernant la ZAC du Bois du Dolmen pour avis de l'autorité environnementale compétente.

Par courrier en date du 8.3.2011, arrivé en mairie le 14.03.2011, la DREAL a donné son avis. Elle demande un complément d'informations sur les zones humides.

Afin de répondre à leur demande et en accord avec EADM, il a été décidé de lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour effectuer une caractérisation des zones humides sur l'ensemble du secteur 2AU.

Les membres du conseil valident à l'unanimité le lancement d'une consultation vers un cabinet d'études pour caractériser les zones humides et donnent pouvoir au Maire pour signer le devis correspondant.

URBANISME
ZAC DU BOIS DU DOLMEN – AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT D'EADM
PORTANT SUR LES ETUDES PREALABLES A LA CREATION DE LA ZAC

Compte tenu de l'avis de l'Autorité Environnementale portant sur le projet de création de la ZAC du Bois du Dolmen, il est nécessaire de procéder à des études complémentaires. Ce qui a pour conséquence de modifier l'enveloppe prévisionnelle des études inscrite à la convention de mandat d'études.

Les études complémentaires seront réglées aux différents bureaux d'études retenus, selon les modes de paiement prévus aux contrats.

Le montant du marché d'EADM était de : 19 600.00 € HT. Celui-ci reste inchangé.

Le montant initial des études était de 65 000.00 € HT.

Le montant global des études complémentaires est de **10 000.00 € HT**.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des études passe de 65 000 € à 75 000 € HT.

A l'issue de cet exposé, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention de mandat d'EADM portant sur les études préalables à la création de la ZAC portant l'enveloppe prévisionnelle des études de 65 000 € HT à 75 000 € HT et donnent pouvoir au Maire pour le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00

Le Maire,
Didier ROBIC